



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E191244

VALABLE JUSQU'AU 18/01/2027

ÉDITÉ LE 27/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/03/2018

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 03/07/2025

Capital : 5 000

Raison sociale : GDL.PRO

12 RUE DE LANVAUX

56250 ELVEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC VANNES 838 570 174 R.C.S

Siret : 838 570 174 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5401604

Téléphone : 02 97 53 52 62

Fax :

Portable : 06 73 55 28 56

Site Internet :

E-mail : gestion@gdlpro.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 21799132004

Responsabilité légale :

GDL GROUP (910 203 728) / GUYOMARD DIT LEDAN TIMOTHEE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 21799132004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Effectif moyen : 20 Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	22/01/2026
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	04/12/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	22/01/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/01/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	04/12/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/12/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/01/2026
o Ventilation mécanique	22/01/2026

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1